



DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

**ÉCOLE MATERNELLE PRIVÉE SAINTE-ODILE
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PRIVÉE SAINTE-CROISINE**

2026-2027

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : CLASSE :



1. IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Lieu de naissance : _____ Pays : _____

Sexe : F M

Établissement fréquenté en 2025-2026 : _____

Classe demandée 2026-2027 : _____

2. SITUATION FAMILIALE

Parents : Ensemble Séparés

Autorité parentale : Père Mère Les deux Tiers délégataire (joindre décision judiciaire)

Responsable légal 1 (payeur) :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____ BP : _____

Téléphone

Domicile : _____

Portable : _____

Travail : _____

Email : _____

Profession (code) : _____

Responsable légal 2 :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____ BP : _____

Téléphone

Domicile : _____

Portable : _____

Travail : _____

Email : _____

Profession (code) : _____

3. ASSURANCES (attestations obligatoires)

Merci de fournir les attestations de vos assurances.

4. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Médecin traitant : _____ Tel : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : _____ Tel : _____

N° sécurité sociale : _____

Vaccin antitétanique Oui Non (date dernier rappel) : _____

Vaccin antidiphtérique Oui Non

Vaccin antipoliomyélite Oui Non

L'enfant porte des lunettes : Oui Non

Allergies / contre-indications : _____

Si PAI, fournir exemplaire

J'autorise le chef d'établissement à prendre toute mesure médicale urgente nécessaire.

5. AUTORISATIONS

Droit à l'image : Oui, j'autorise

Non, je n'autorise pas

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les écoles à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves, soit dans l'école, soit en dehors. L'école est aussi fréquemment sollicitée par la presse pour réaliser des reportages.

La loi relative au droit à l'image exige une autorisation du responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vues, mais aussi pour l'exploitation interne et externe de ces images ou vidéos à l'école.

Conformément à la loi, est garanti le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessus.

Nous pourrions à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposerons d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

Sortie autonome (Sainte-Croisine uniquement) :

Oui, mon enfant peut quitter seul l'établissement

Non

6. CONTRIBUTION DES FAMILLES

1 enfant : 60 € / an

3e enfant : 45 €

2e enfant : 50 €

4e enfant : 25 €

Contribution volontaire (facultative) :

20 € 50 € 100 € Autre : _____

7. SERVICE GARDERIE (facultatif)

Horaires

Matin : 7h45-8h15

Midi : 11h30-12h00

Soir : 16h30-18h00

<input type="checkbox"/> Tarif à l'unité (7h45 à 8h15)	3 €
<input type="checkbox"/> Tarif à l'unité (11h30 à 12h00)	3 €
<input type="checkbox"/> Tarif à l'unité (16h30 à 18h00)	7,5 €
<input type="checkbox"/> Tarif à l'unité (vendredi 13h15 à 16h45)	11,5 €
<input type="checkbox"/> Forfait trimestriel (matin)	60 €
<input type="checkbox"/> Forfait annuel (matin)	150 €
<input type="checkbox"/> Forfait trimestriel (après-midi)	80 €
<input type="checkbox"/> Forfait annuel (après-midi)	200 €
<input type="checkbox"/> Accès illimité	300 €
<input type="checkbox"/> Accès illimité plus vendredi	550 €

Frais déductibles d'impôts pour enfants de moins de 6 ans au 31 décembre 2026.

Mode de règlement :

Prélèvement SEPA

Chèque

Virement

Espèces

8. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Par prélèvement bancaire tous les 5 de chaque mois. Il suffit pour cela de fournir un RIB à l'inscription et nous vous ferons signer un mandat SEPA en retour. Tout changement de compte bancaire ou postal doit être signalé avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte.

Par chèque tous les trimestres : le 18 décembre 2026 / le 31 mars 2027 / le 30 juin 2027

En cas de rejet de chèque ou de prélèvement, les frais engendrés seront refacturés aux familles.

9. CONTRAT

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le (s) représentant (s) légal (aux) au sein de l'établissement ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement s'engage à scolariser l'enfant dans le cadre de l'année scolaire 2026 / 2027 et pour les années suivantes selon le vœu du (es) représentant (s) légal (aux) sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non-poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Le (s) représentant (s) légal (aux) s'engage (nt) à inscrire l'enfant figurant dans le cadre au sein de l'établissement pour l'année scolaire 2026 / 2027.

Par principe, les représentants légaux exercent conjointement l'autorité parentale, sauf décision de justice contraire communiquée à l'établissement. Afin de favoriser le respect des droits parentaux de chacun, les représentants légaux s'engagent à informer l'établissement de toute modification (amiable ou judiciaire) dans l'exercice de leurs droits et dans la résidence habituelle de l'élève.

Cette disposition dans son ensemble constitue une obligation essentielle et déterminante à l'engagement de l'établissement dans le contrat.

Le (s) représentant (s) légal (aux) reconnaît (-ssent) avoir pris connaissance du règlement intérieur et du règlement financier (joint en annexe) de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre pour le respecter.

ADHÉSION À LA CONVENTION FINANCIÈRE :

Les représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance et adhérer à la convention financière. Ils s'engagent à en respecter les termes ainsi que les échéances choisies.

ARTICLE 4 – COÛT DE LA SCOLARISATION

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- La contribution des familles.
- Les prestations choisies pour votre enfant (garderie, participation à des voyages scolaires, activités sportives, culturelles et/ou sorties scolaires).

ARTICLE 5 – ASSURANCES

Les responsables légaux doivent fournir l'attestation individuelle d'assurance scolaire pour leur enfant **dès le mois de septembre.**

ARTICLE 6 – DÉGRADATION VOLONTAIRE DU MATÉRIEL

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au (x) parent (s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

ARTICLE 7 – DURÉE ET RÉSILIATION DU CONTRAT

La présente convention est d'une durée équivalente au cycle scolaire.

7-1 RÉSILIATION EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Le déménagement
- Un changement de situation familiale
- Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, la perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement
- L'impossibilité de répondre aux exigences parentales ou l'incapacité de l'établissement à répondre aux besoins de l'élève lui-même
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

Les responsables légaux prennent rendez-vous avec la Direction pour expliquer leur choix de résilier le contrat de scolarisation de leur enfant.

ARTICLE 8 – DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS RECUEILLIES

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à la demande au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

ARTICLE 9 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le (s) responsable (s) légal (aux) reconnaît (-ssent) avoir pris connaissance du règlement intérieur.

10. ENGAGEMENT ET SIGNATURES

Nous déclarons exacts les renseignements fournis et acceptons l'ensemble des conditions du présent dossier.

Fait à _____ le ____ / ____ / 2026

Signature Responsable légal 1 : _____

Signature Responsable légal 2 : _____

11. PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom / Prénom

| Lien avec l'enfant

| Téléphone
